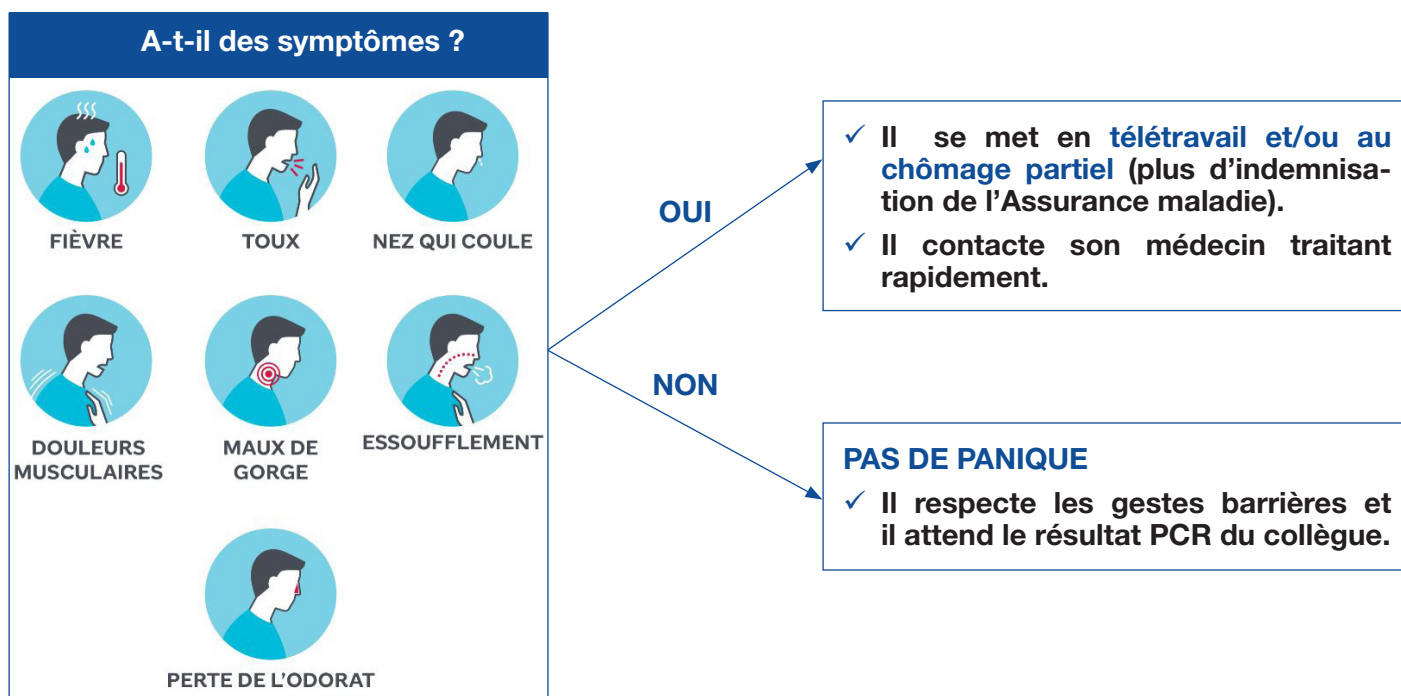


vous accompagner

## COVID-19 fiches réflexes

### FICHE 1 - Un salarié est « cas contact » d'une personne symptomatique, mais non avérée positive au Covid-19 dans mon entreprise.

#### Accompagnement du salarié



# Fiche 1 - Un salarié est « cas contact » d'une personne symptomatique, mais non avérée positive au Covid-19 dans mon entreprise.



## Actions de l'entreprise

- ✓ Informer le référent COVID de l'entreprise
- ✓ Affecter le salarié au télétravail et/ou au chômage partiel après avis de la plateforme Assurance maladie et/ou de l'Agence régionale de la santé (ARS)
- ✓ Ne pas changer les équipes de travail, pour limiter la potentielle contamination
- ✓ Surveillance accrue du bon respect des gestes barrières

## PAS DE PANIQUE

- ✓ **Faire respecter les gestes barrières et attendre le résultat PCR de votre salarié**, sauf avis contraire de la plateforme Assurance maladie et/ou de l'ARS

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

## Compléments d'informations Fiches Covid-19

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>  
<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>